

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU QUATORZE JUIN

DEUX MILLE DIX-HUIT

Affaire n°09-140618 : Subventions aux associations /
Attribution complémentaire exceptionnelle pour l'exercice
2018

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le **07 juin 2018** et que le nombre de
membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de :
17

Absent (s) : 08

Procuration (s) : 04

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement
délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

L'an deux mille dix-huit le **QUATORZE JUIN** à
seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine
des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le
Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances
sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Daniel JEAN-BAPTISTE dit
PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème}
adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint -
Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe -
Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème}
adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin
LEGER conseiller municipal - André GONTHIER
conseiller municipal - Marie Lucie VITRY
conseillère municipale - Jean Noël ROBERT
conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART
conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX
conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère
municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère
municipale - Johnny PAYET conseiller municipal -
Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller
municipal - Aliette ROLLAND conseillère
municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal
- Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc
SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle
DELATRE conseillère municipale - Toussaint
GRONDIN conseiller municipal - Mélissa
MOGALIA conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Marc Luc BOYER Maire -
à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint -
Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe à Yves
PLANTE 6^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller
municipal à Marie Josée DIJOUX conseillère
municipale - Éric BOYER conseiller municipal à
Johnny PAYET conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180621-DCM09-140618-
DE
Date de télétransmission : 21/06/2018
Date de réception préfecture : 21/06/2018

Affaire n° 09-140618 :

Subventions aux associations / Attribution complémentaire exceptionnelle pour l'exercice 2018

Le Maire propose à titre complémentaire d'attribuer aux associations suivantes, les subventions telles qu'elles sont détaillées dans le tableau ci-joint.

Ces subventions qui représentent un montant de **31 694 €** seront imputées sur le chapitre 65 au compte 6574 et ne nécessitent pas d'inscription budgétaire. Elles seront financées par un ajustement qui doit être opéré sur le budget consacré au milieu associatif au niveau du chapitre 65.

Cette attribution de subvention complémentaire concerne les associations suivantes :

- l'USEP pour un montant de 1 200 € pour l'organisation d'un voyage à l'île Maurice.
- L'association Plaisir Rando 2P pour un montant de 19 554 € dans le cadre de la participation communale aux salaires résiduels du PEC et de l'emploi d'avenir portés par l'association ainsi que la prise en charge de la participation de la Région sur le chantier ACI du carrefour TIKIT au 2^{ème} Village dans l'attente de la décision de la Région.
- KARATE DO pour un montant de 300 € pour la participation d'un Palmiplainois à un championnat de karaté en Métropole.
- PALMI TCKOUK-BALL pour un montant de 1 200 € pour permettre la participation de 4 jeunes en Italie (Milan) avec la délégation française au championnat d'Europe des Jeunes.
- CAPP (Club Athlétisme Plaine de Palmistes) pour un montant de 9 440 € pour la reprise de certaines animations sportives portées par l'ex-OMS notamment le Relais de la Plaine, les Foulées féminines, le Challenge des Séniors.

Récapitulatif des subventions complémentaires :

Article budgétaire	Objet de la subvention	Nom de l'association	Nature juridique	Montant
6574	Fonctionnement 2018	USEP	Assoc.loi 1901	1 200 €
6574	Fonctionnement 2018	Plaisir Rando 2P	Assoc.loi 1901	19 554 €
6574	Fonctionnement 2018	KARATE DO	Assoc.loi 1901	300 €
6574	Fonctionnement 2018	Palmi Tchouk-ball	Assoc .loi 1901	1 200 €
6574	Fonctionnement 2018	CAPP	Assoc.loi 1901	9 440 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180621-DCM09-140618-DE
Date de télétransmission : 21/06/2018
Date de réception préfecture : 21/06/2018

L'élu, ROBERT Jean Noël, conseiller municipal concerné par l'attribution des subventions aux associations citées ci-dessus quitte la salle et ne participe pas au vote.

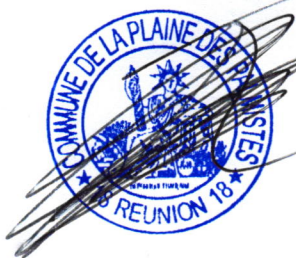
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **VALIDE** les montants des subventions indiqués ci-dessus ;
- **AUTORISE** le maire ou en son absence l'élu délégué à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE



Marc Luc BOYER